



se-unsa.org

SECTION DES VOSGES

Epinal, le 15 février 2018

Monsieur le Directeur Académique
DSDEN des Vosges
17-19 Rue Antoine Hurault
88026 EPINAL CEDEX

Monsieur le Directeur Académique,

Avec le PPCR, la création d'un troisième grade a été actée. Nous avons redécouvert une partie du fonctionnement des CAPD et faisons face à une situation particulière.

Dans les Vosges, seule une personne représentante du personnel pourra siéger, au vu de la condition d'appartenir à la hors classe, exigée par le texte ministériel.

Cependant, en groupe de travail, cette condition n'est pas impérative et les représentants pourraient appartenir à la classe normale.

Comme dans de nombreux départements, le SE-Unsa 88 sollicite donc l'organisation d'un groupe de travail "classe exceptionnelle" intégrant des représentants des personnels des trois organisations syndicales représentatives. Cela permettrait de procéder aux vérifications et corrections nécessaires de dossiers confiés confidentiellement à chaque organisation syndicale, et expliquer la méthodologie utilisée pour attribuer les avis qui servent à classer ces candidatures.

Dans notre département, dans un souci de dialogue social constructif, vous avez l'habitude de nous réunir en groupe de travail sur divers sujets et celui-ci ne doit pas faire exception, d'autant qu'il s'agit de la première vague de promotion à la classe exceptionnelle.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes respectueuses salutations.

Marie SAVOY

Secrétaire départementale